

Activité BIATHLON avec carabine laser **Recommandations départementales lors des sorties scolaires**

(En référence à la circulaire interministérielle du 6 octobre 2017)

Activité destinée uniquement aux élèves de cycle 3

Définition de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Activité qui combine un déplacement dans un milieu enneigé complexe avec une activité de précision de type : tir sur cible. • Remarque : le tir avec arme à feu est une activité interdite dans le premier degré. L'activité pourra se dérouler uniquement avec l'utilisation de carabines laser. • Activité concernant les élèves de cycle 3 ayant atteint les premiers niveaux de compétence en ski de fond (maintenir son effort sur une certaine durée, maîtriser les déplacements, tourner, s'arrêter).
Lieux autorisés	<p>Les sites spécialisés ou aménagés :</p> <p>Le pas de tir doit être délimité par des plots, barres, fanions... placés sur les côtés et à l'arrière.</p> <p>Les postes de tirs sont espacés d'environ 1,5m et comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 tapis isolant spécial « biathlon », - 1 support en bois permettant plusieurs hauteurs d'appui, - 1 cible placée à 10m environ.
Encadrement (taux minimum)	<p>Taux d'encadrement renforcé</p> <p>Jusqu'à 24 élèves : l'enseignant et un autre adulte agréé titulaire d'un diplôme de ski nordique (BEES, DEJEPS).</p> <p>Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé en ski nordique supplémentaire pour 12 élèves.</p>
Consignes de sécurité et d'organisation	<p>Matériel utilisé : carabines laser de classe 1 (puissance inférieure à 0.5 milliwatt)</p> <ul style="list-style-type: none"> • pas de tir unique balisé, • un seul accès possible. <p>5 règles d'utilisation du laser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toujours orienté vers le haut lors des manipulations, • jamais dirigé vers une personne, • manipulation uniquement sur le pas de tir, • sortie du tapis sur autorisation, • déplacement interdit sur le pas de tir.
Recommandations	<p>Si cette activité ne présente a priori pas de danger, des règles de fonctionnement doivent être respectées afin d'éviter que le rayon laser n'atteigne les élèves.</p> <p>D'autre part, les risques de banalisation des armes à feu ne sont pas à sous-estimer. Les élèves ne disposent pas tous des connaissances et de la maturité leur permettant de discerner les différents usages des armes. Une préparation en classe au préalable à la séance d'initiation doit permettre de construire la distinction entre pratique sportive et pratique destructrice.</p>
Procédure	<p>Autorisation du directeur obligatoire (ou de l'IEN de circonscription dans le cas d'une sortie avec nuitée).</p>